

Bon à savoir

COMMENT COMBLER UNE LACUNE DE PRÉVOYANCE ?

Un rachat permet d'améliorer vos futures prestations (retraite, invalidité, décès), si vous n'êtes pas au maximum des possibilités de notre plan de prévoyance.

🔗 Plus d'informations : cpcl.ch → assurés actifs → rachat

AVEZ-VOUS TRANSFÉRÉ VOS AVOIRS DE PRÉVOYANCE ?

Les nouvelles assurées et les nouveaux assurés ont l'obligation de transférer à la CPCL l'intégralité de leurs prestations de libre passage.

🔗 Plus d'informations : cpcl.ch → assurés actifs → entrée

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN RETRAIT EN CAPITAL ?

Les retraits en capital sont soumis aux conditions suivantes :

- **Retraite** : votre volonté doit nous être communiquée, par écrit et de manière irrévocable, au plus tard un mois avant votre départ à la retraite.
- **Accession à la propriété** : lorsque l'ensemble des conditions sont remplies, le versement est effectué dans un délai maximum d'un mois.
- **Dans les deux cas** : le consentement de votre conjoint-e ou de votre partenaire enregistré-e est nécessaire.

🔗 Les formulaires concernés sont disponibles sur notre site : cpcl.ch → formulaires

D'AUTRES QUESTIONS ?



Notre site vous fournit des **informations simplifiées** sur la prévoyance professionnelle et vous donne accès à de nombreuses ressources (formulaires, brochures, règlements, etc.).

L'application Aon My Pension permet de consulter votre situation personnelle d'assurance et d'**effectuer des simulations**.
N'hésitez pas à l'expérimenter : cpcl.ch → simulateur

Proche de vous

Nous renouvelons notre communication!

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre fiche d'assurance au 1^{er} janvier 2022, quelques actualités ainsi qu'une sélection d'informations en matière de prévoyance.

Nous profitons de cet envoi pour vous informer du renouvellement complet de notre communication :

- Un nouveau logo, tourné vers l'avenir et symbolisant des liens forts entre les générations
- Un site internet remis au goût du jour, proposant de nombreuses ressources. Nouvelle adresse : www.cpcl.ch
- Différents supports entièrement revisités, notamment sur le thème du rachat, de la retraite et de l'encouragement à la propriété

L'ensemble de notre équipe reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Actualités

VOTRE FICHE D'ASSURANCE

Nous vous remercions de nous signaler toute modification de vos données personnelles par l'intermédiaire de votre employeur.

La version numérique de cette fiche peut être consultée sur Aon My Pension.

cpcl.ch → simulateur

Un explicatif des rubriques de cette fiche est disponible sur notre site.

cpcl.ch → ressources

DÉCISIONS ANNUELLES DU COMITÉ DE LA CPCL

Le Comité de la CPCL a fixé le taux d'intérêt applicable en 2021 aux comptes de préfinancement au même niveau que le taux d'intérêt technique, soit 2,5%.

Il a également décidé de surseoir à la revalorisation des salaires cotisants et à l'indexation des rentes en cours au 1^{er} janvier 2022.

MODIFICATIONS DE NOTRE RÈGLEMENT D'ASSURANCE

Le 1^{er} janvier 2022, les articles 45, 78 et 92a de notre Règlement d'assurance ont été modifiés.

La modification majeure consiste en l'introduction d'un système de rentes d'invalidité linéaire. Cette adaptation découle de la révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI), qui permet désormais une évaluation plus fine du taux d'invalidité entre 41% et 69%. Elle concerne principalement les nouvelles rentes ainsi que les jeunes assuré-es. Différentes dispositions transitoires sont appliquées en fonction de l'âge de nos assuré-es.

[Plus d'informations : cpcl.ch](http://cpcl.ch) → ressources → statuts et règlements